

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
PARAISANT A MARTIGNY

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an fr. 8.—
 Avec „Bulletin officiel“ fr. 12.50
 ETRANGER : Un an fr. 16.—
 Avec „Bulletin officiel“ fr. 21.—
 (Expédition une fois par semaine ensemble)
 Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse.

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.081
 ABONNEMENTS ET SECRÉTARIAT
 DU PARTI 61.908
 ANNONCES 61.282
 A MARTIGNY

ANNONCES (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.
 RÉCLAMES (le mm. ligne 2 colonnes/81 mm.) CANTON : 20 ct. ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.



Compte de chèques postaux
11 c 500

Régie des Annonces : ORELL FUSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

L'opinion du Chef du Département des Finances

Voici de larges extraits du discours prononcé par M. le conseiller d'Etat de Chastanay à la séance de mardi du Grand Conseil :

« Le Gouvernement a pris l'engagement d'équilibrer le budget. Le budget est équilibré. Cet équilibre correspond à une évaluation qui se rapproche le plus possible de la réalité puisqu'elle est basée sur les dépenses réellement effectuées en 1936 dont le montant doit être suffisant pour assurer le fonctionnement normal de l'administration cantonale et le développement économique du pays, dans la mesure où il peut être admis que l'Etat doit intervenir financièrement.

Ce budget traduit la volonté du Gouvernement : volonté d'économie dans l'administration, volonté d'assainir la situation financière, volonté de soutenir l'activité du pays dans la mesure compatible avec une saine conception des fonctions de l'Etat.

Les chiffres sont en vos mains, nous n'avons pas besoin de les commenter. Nous nous bornerons à souligner la structure générale de ce budget afin de mettre en évidence les principes qui nous ont guidés.

L'équilibre du budget est dû :

1) A des économies nouvelles.

Nous citons en passant : la réduction des frais généraux dans l'administration générale, la suppression des allocations supplémentaires aux employés, la réduction des frais de déplacement, la réduction des pensions servies aux anciens gendarmes, la suppression de l'escompte sur le timbre servi aux greffiers, la réduction du tarif des émoluments des rapporteurs, la mise à la retraite des fonctionnaires âgés, la suppression de cumuls d'emplois, la réorganisation des Offices de poursuites, la réduction des subventions.

Le Gouvernement entend poursuivre cette politique d'économie. Partout où il sera encore possible de réduire les dépenses, les décisions interviendront. Rien ne sera négligé dans ce domaine.

Une discipline uniforme sera imposée dans tous les services. Les chefs de service en seront responsables. Nous exigeons de leur part une attention scrupuleuse dans l'utilisation des deniers publics. Nous veillerons à l'exécution intégrale des décisions prises. Le contrôle des dépenses s'exercera avec une rigueur implacable. Aucun abus ne sera toléré. Nous voulons que le peuple qui paie sache comment est dépensé son argent. Nous voulons qu'il ait confiance dans la gestion des deniers publics et nous lui donnerons les raisons de cette confiance.

2) L'équilibre est dû aussi, pour une part importante, à l'augmentation des recettes.

L'amélioration des conditions économiques assure un rendement plus favorable des recettes fiscales, sans que les bases de l'imposition aient été modifiées depuis 1937.

Nous souhaitons que la reprise de l'activité économique s'accroisse et se maintienne. Mais nous devons vous mettre en garde contre un optimisme excessif. L'avenir demeure incertain et la prudence nous oblige à éviter une politique de facilité. C'est pourquoi, ainsi que nous l'avons déclaré déjà, l'accroissement des recettes devra être appliqué d'abord à l'amortissement et ne devra, en aucun cas, nous autoriser à augmenter, à nouveau, nos dépenses. Notre intention est donc de limiter, à l'avenir, les dépenses aux prévisions de 1938 qui représentent un maximum et de profiter des recettes nouvelles pour équilibrer, progressivement, le budget extraordinaire et diminuer la dette.

3) L'équilibre du budget de 1938 est dû, enfin, à l'allègement qui résulte du paiement des subventions arriérées par l'emprunt. Cette mesure d'assainissement budgétaire s'imposait, non seulement pour régulariser nos comptes avec les communes et alimenter leur trésorerie, mais pour créer une situation nette pour l'avenir dans le domaine des subventions. Désormais le subventionnement des communes devra tenir compte des possibilités budgétaires et rester dans le cadre des limites maximales établies par le budget de 1938. Nous éviterons ainsi à la fois l'accumulation exagérée d'arriérés et l'accroissement constant des charges budgétaires par l'addition de travaux nouveaux aux travaux anciens dont le paiement reste en souffrance. Les nouveaux décrets ne devront être votés dans la règle et sauf exception grave, que dans la mesure où les crédits budgétaires le permettront. Les Départements intéressés auront à veiller au respect de ces décisions.

Nous avons réalisé l'universalité et la sincérité du budget.

Si nous le comparons aux comptes de 1936, nous

constatons que les dépenses ordinaires sont réduites de fr. 11.626 et les dépenses extraordinaires de fr. 441.113.—

Avec le budget de 1937, la différence est de fr. 1.717.— pour le budget ordinaire, plus 50.000 fr. d'amortissement supplémentaire et de 192.500 fr. pour le budget extraordinaire. Si l'on tient compte des crédits supplémentaires de l'exercice 1937, la différence est plus considérable encore.

L'endettement a été de fr. 1.733.041.— en 1936. Il sera de fr. 900.000.— environ en 1937 en tenant compte des crédits supplémentaires et en admettant que les prévisions, spécialement en ce qui concerne les recettes, ne seront pas démenties.

Le budget de 1938 sera respecté. Il peut et il doit l'être. Aucun crédit supplémentaire ne sera voté si l'urgence et la nécessité absolue n'en sont pas démontrées.

Malgré cela, en raison des dépenses non couvertes du budget extraordinaire, l'endettement sera encore pour 1938 de fr. 214.000.—

C'est dire que nous ne voulons nous leurrer d'aucune dangereuse illusion et que notre vigilance ne devra pas s'endormir.

Nous touchons au but qui est l'équilibre intégral.

Nous devons mettre en garde le Grand Conseil et le pays lui-même contre le danger financier de tous les projets et innovations qui tendent à confier à l'Etat des tâches qui appartiennent normalement à l'initiative privée et qui, en augmentant sans cesse les fonctions administratives, font accroître, par le fait même, les dépenses et les charges financières.

Nous n'oublions pas que l'argent que nous dépensons ne nous appartient pas. L'Etat n'a pas de ressources propres. Il faut que chacun de nous s'en souvienne, en toute occasion. En votant les dépenses de l'Etat, nous devons songer que chacun de ces francs si généreusement distribués parfois est payé par chacun des citoyens inscrits au rôle des contribuables cantonaux.

Nous ne vous cacherons pas que nous sommes surpris par les inconséquences dans lesquelles on tombe souvent, car, chaque jour, nous constatons que ceux qui nous demandent avec le plus d'obstination des subventions injustifiées sont les inspireurs acharnés de tous les recours contre le fisc.

C'est au Gouvernement qu'il appartient de sauvegarder les finances publiques. Il y veillera, et il compte sur l'appui du Grand Conseil pour cette œuvre de salut public. »

Une heureuse veille de Noël

La population valaisanne a appris, avec une très vive satisfaction, que la capitale du canton, Sion, avait été désignée par le sort pour le tirage de la première tranche de la Loterie de la Suisse romande.

Les optimistes, et ils sont nombreux, voient dans ce fait un heureux présage ; certains d'entre eux, experts en astrologie, affirment que le gros lot restera dans le Vieux Pays.

C'est sans doute la raison pour laquelle la vente des billets s'est accrue dans une forte proportion. Tous ceux qui connaissent l'hospitalité valaisanne, et tout spécialement l'amabilité des Sédunois, se réjouissent déjà d'assister au tirage qui, peut-être, remplira leur portefeuille.

Le 22 décembre est bientôt là...

Nombreuses sont les familles qui conservent soigneusement dans leur coffret un ou deux de ces billets roses qui font germer tant de projet qui ne seront pas tous, soyez-en certains, des châteaux en Espagne.

Les heureux gagnants auront immédiatement l'occasion de faire un bon emploi de cet argent tombé du ciel. Ils pourront augmenter et la valeur et le nombre des cadeaux qu'ils se font la joie d'offrir à leurs parents et amis, à l'occasion de la fête de Noël, et ils n'oublieront pas de penser aux pauvres et aux malheureux.

Le commerce valaisan, lui aussi, y trouvera son compte ; parce qu'une partie de l'argent gagné par les habitants du Valais lui reviendra, et les Sédunois tout spécialement, parce que les établissements publics feront le 22 décembre ce qu'il est convenu d'appeler une bonne journée. C'est pourquoi Sion aura à cœur d'être en tête des villes valaisannes pour le nombre de billets vendus et,

GUERRE ou PAIX

Aux démocraties de décider

Comment expliquer les prétentions croissantes des dictatures et le ton de plus en plus impérieux avec lequel elles sont formulées ?

Sans doute, l'Italie s'est elle saignée à blanc pour préparer la guerre.

Sans doute, le fascisme s'applique-t-il à rassurer son opinion en lui présentant les démocraties comme vermouluées et la France, en particulier, comme un adversaire peu dangereux. Notre échec Istres-Damas a été, en ce sens, un facteur de guerre.

Sans doute a-t-elle mis en place le dispositif d'attaque contre l'Afrique du Nord qu'elle convoite, car, contrairement à l'attente de certains, chez nous, la conquête de l'Abysinie n'a pas assouvi son appétit mais l'a aiguisé.

L'Afrique du Nord française, c'est le prix convenu, en récompense d'une coopération ayant pour effet de morceler la force française. Le dispositif ? Troubles fomentés en Syrie, en Palestine, en Afrique du Nord ; armée envoyée en Tripolitaine ; Baléares occupées sur la route Marseille-Alger tandis que l'Allemagne agit le Maroc et occupe les Canaries.

Ce n'est pas à la légère que le général Ludendorff écrivait, il y a six mois, que l'Afrique du Nord serait l'un des principaux théâtres d'opérations de la prochaine guerre.

Sans doute, les fascistes reconnaissent-ils, aussi, dans le privé, que la guerre en Espagne, c'est « la guerre contre la France ».

Mais l'Italie ne peut jouer qu'un rôle d'appoint. L'attitude des dictatures dépend du développement de la puissance allemande.

Or, ce développement est prodigieux.

Après s'être constitué un matériel de guerre tout neuf et, par conséquent, du type le plus moderne, l'Allemagne est en train de gagner la course de vitesse du réarmement de l'Europe si on met à part la marine de guerre dont le rôle ne serait décisif que dans une guerre longue.

De nuit comme de jour, une partie de la classe ouvrière allemande sert les machines en action qui débitent les instruments de destruction et de mort.

Spectacle wagnérien que le Führer offrit, l'autre jour, au Duce.

Admirons l'esprit de sacrifice de ces hommes, de ces ouvriers qui se privent pour que les matières premières achetées à l'étranger puissent être consacrées, dans une proportion plus forte, à nourrir les machines insatiables qui enfantent la force allemande.

Dans l'ordre psychologique, la préparation est-elle moins intensive ? M. Hitler disait récemment : « L'Allemand a toujours été un bon soldat. Mais, aujourd'hui, il est meilleur soldat que jamais. S'il le fallait, il lutterait avec un bien autre fanatisme que le soldat du Reich bourgeois d'avant guerre. »

Sans doute, les démocraties font-elle un grand effort mais cet effort ne vaut pas par lui-même. Il ne vaut que dans la mesure où il peut balancer l'effort adverse. Or, aujourd'hui, la digue est plus basse que les vagues.

Ce ne sont pourtant pas les avertissements qui ont manqué aux démocraties.

Pour ne parler que de la France, il y a deux ans et demi, j'ai dit, à la Chambre : « Puisque nous n'a-

comme Sierre, St-Maurice, Martigny, Monthey, Brigue et Viège, ne voudront point se laisser devancer par la capitale, nous allons assister à une lutte intéressante.

Et puis, ne l'oublions pas, la Loterie de la Suisse romande permettra presque sûrement de construire enfin le sanatorium attendu avec impatience par des centaines de malades et des milliers de parents qui se réjouissent de la guérison de ceux qui leur tiennent à cœur.

Appel. — L'hiver est à nos portes et il s'annonce rude. C'est pourquoi nous adressons un pressant appel à nos amis pour qu'en faisant la révision de leurs armoires ils en sortent le superflu et nous l'adressent à l'Office social du parti à Martigny.

Nous avons besoin de souliers, habits, sous-vêtements chauds, pour adultes et enfants.

Nous désirons aussi obtenir quelques bons pour des vivres.

Secrétariat du parti libéral-radical, Martigny-Ville, tél. 61.303.

vous pas la quantité, jouons, au moins, la carte de la qualité. Modernisons notre armée. Changeons notre politique militaire, faute de quoi, nous serons contraints de changer la politique étrangère. »

On ne m'a, hélas ! pas écouté et, au lieu de précéder l'adversaire éventuel, on l'a suivi.

Or, un peuple a le droit d'être inférieur à son voisin en matière industrielle. Il a le droit d'avoir un outillage désuet. Il s'ensuit, seulement, une diminution du standard de vie des masses populaires.

Mais, en matière de préparation de la guerre, il n'en a pas le droit, car la sanction peut être immédiate et elle est terrible. Ce peut être la déchéance ou la mort.

Un peuple peut être partisan de la modération et de la mesure dans la manière de conduire sa vie propre. A la guerre, il n'y a que le colossal qui paie.

Aujourd'hui, on ne peut plus distinguer entre la fraction de l'industrie appliquée aux œuvres de paix et celle qui travaille pour les œuvres de guerre. C'est toute la puissance industrielle de l'Allemagne qui est mise en action pour la fin commune.

« Les démocraties ont des armes, les dictatures sont en armes », écrivait, l'autre jour, le grand journaliste américain Walter Lippmann.

Nous ne sommes plus au temps de Louis XI qui pouvait agrandir la France par les combinaisons patientes de son cerveau délié.

Nous ne sommes même plus au stade d'avant 1914, alors que l'effort demandé au peuple ne s'étendait qu'à la prolongation du service militaire pour étoffer l'armée de couverture et qu'au choix judicieux des armes qui produisaient quelques usines spécialisées.

Aujourd'hui, il est impossible de se préparer à la guerre sans le concours total des masses ouvrières. En Allemagne, c'est le peuple tout entier qui se donne à cette œuvre colossale.

Les privations de la guerre et ses réglementations minutieuses, depuis le contrôle des capitaux jusqu'à la mixture dont le pain est pétri, font déjà partie de la vie quotidienne des pays de dictature.

Si vous me demandez les conclusions que j'ai tirées des conversations que j'ai eues et des observations que j'ai faites en Allemagne, je le ferai en énonçant les neuf points suivants :

1) Toutes les énergies du peuple allemand sont tendues vers l'accroissement de la force allemande ;

2) Au rythme actuel des armements respectifs, des dictatures et des démocraties, le temps travaille pour les dictatures ;

3) C'est pourquoi l'Allemagne ne désire ni une conversion avec la France ni une guerre immédiate. Elle retient l'Italie qui se trompe lourdement sur la puissance de la France et qui est fortement tentée de trouver dans la guerre une échappatoire à sa désastreuse situation économique et financière ;

4) Si la France était déchirée par des troubles graves, M. Hitler l'envahirait aussitôt au nom de l'antibolchévisme et de l'idéologie de la défense de l'ordre européen, dont il se sert pour dissocier ses futures victimes ;

5) Il n'y a, chez les dictatures, aucune force morale ou religieuse susceptible de contre-balancer le diktat de leur volonté de puissance ;

6) Pour affaiblir les démocraties, les dictatures n'hésitent pas à trahir l'homme blanc en Asie et dans le monde musulman ;

7) Les demandes des dictatures seront croissantes à mesure que s'accroîtra la différence de niveau entre leurs forces militaires et celles des démocraties si ces dernières n'accroissent pas le rythme de leur préparation matérielle et morale ;

8) Il est urgent, pour les démocraties — dont le potentiel de guerre est immense — de mettre en œuvre leurs ressources et de tendre leur volonté pour barrer la route à la guerre ou à la servitude ;

9) Etre fort, est la condition nécessaire pour s'accorder avec l'Allemagne, ce qui reste le but essentiel de la politique étrangère de la France.

Si le peuple de France connaissait ces faits, il comprendrait que nous sommes entrés dans une zone de guerre.

S'il les connaissait, aucune considération politique ou sociale ne pourrait empêcher le brusque redressement d'un grand peuple qui ne veut pas mourir.

(Paris-Soir)

Paul Reynaud.

En marge des séances

Comment on détruit la confiance populaire

Le Grand Conseil valaisan s'est réuni lundi en session ordinaire d'automne et a immédiatement abordé le budget.

Dans les journées de lundi et mardi, notre parlement cantonal a adopté une série de décrets destinés à améliorer la situation financière, soit en redressant certaines dépenses, soit en procurant de nouvelles recettes (voir compte rendu des séances).

Nous nous plaignons à constater que les débats se sont déroulés dans une atmosphère paisible et que de part et d'autre on a fait preuve de courtoisie. Même M. Walther, qui au nom des socialistes s'opposait à l'entrée en matière sur le projet de budget, nous a fait grâce des éclats de voix et des statistiques chers à son chef de file M. Dellberg, qu'il remplaçait.

Mais, le parti conservateur du Grand Conseil qui, sur le terrain fédéral, se montre toujours un adversaire de la clause d'urgence, a montré qu'il adorait en Valais ce qu'il critiquait à Berne.

Au nombre des mesures prévues pour augmenter les recettes, le gouvernement demandait de ne plus déduire du revenu imposable les impôts payés au canton et aux communes.

Les orateurs radicaux eurent beau s'efforcer de démontrer que cette proposition était contraire notamment aux intérêts de l'industrie qui paraît reprendre, et surtout à la Constitution, rien n'y fit.

Le Grand Conseil, à la majorité, a estimé qu'il avait le droit de modifier un décret voté par le peuple.

M. le conseiller d'Etat de Chastonay, le grand argentier cantonal, a affirmé que l'intérêt du pays ne pouvait être compromis par un respect scrupuleux des lois.

Ce sont des propos bien imprudents dans la bouche d'un juriste et d'un membre du gouvernement.

Au printemps déjà, nous avons vu le parti conservateur donner à la loi électorale une interprétation contraire à la jurisprudence et aux textes, en admettant qu'une liste éliminée à la première répartition des sièges avec le système de la proportionnelle ne pouvait participer à la seconde.

Le parti conservateur valaisan a donc démontré pour la seconde fois qu'il se moquait de la Constitution et des lois et que sa politique était dominée par l'opportunisme.

On ne saurait mieux agir pour détruire la confiance des électeurs.

Comment veut-on que ceux-ci acceptent encore des lois, alors qu'ils ont la preuve que la majorité du Parlement ne se gênera pas pour les violer ?

Il est enfin curieux de constater que plus de la moitié des recettes cantonales sont dues à des subventions fédérales !

Aucune voix ne s'est élevée dans le camp conservateur pour proposer d'y renoncer.

Ce mode de faire est dangereux.

L'électeur aujourd'hui ouvre les yeux et il ne comprendra pas que ses représentants, ses chefs, aient une attitude différente, selon qu'il s'agit de politique cantonale ou fédérale.

Caveant consules ! Mr.

Le groupe libéral-radical du Grand Conseil

Lundi, le groupe libéral-radical du Grand Conseil, profitant d'une admirable journée, s'est rendu à Montana pour tenir sa séance de groupe, sous la présidence de M. Maurice Delacoste.

M. A. Fama, conseiller d'Etat, était présent. Une excellente raquette fut servie à l'Hôtel Bellevista, où M. le député Viscolo-Duc reçut ses collègues, aidé par son épouse.

Pendant le repas, la musique l'Echo des Bois eut la gentille attention de venir jouer quelques morceaux.

Au dessert, des paroles aimables furent échangées entre MM. Delacoste, M. Gard et Viscolo, puis on se mit au travail.

Une visite à travers la station termina cette belle journée. Mr.

NOUVELLES DU HAUT-VALAIS

Mœrel. — Une auto endommagée. — (Inf. part.) M. Emile Pierret de Paris conduisait une automobile de quatre places sur la route Brigue-Gletsch, quand à l'ouest du village de Mœrel il se trouva en présence de deux chars attelés de mulets. La voiture qui roulait à vive allure effraya l'un des animaux en passant et celui-ci fit un brusque écart. Tout un chargement de bois qui se trouvait sur l'un des véhicules tomba sur l'automobile qui subit pour une centaine de francs de dégâts. Il n'y eut pas de blessé.

Nécrologie. — On nous annonce le décès, à l'âge de 55 ans, de Mlle Marietta Tichella, propriétaire et tenancière de l'Hôtel des Alpes à Mœrel, bien connue par tous les voyageurs de commerce et de la population de Brigue et de la vallée de Conches. C'était la tante de M. Tichelli, député, et de son frère, gérant de la Société d'agriculture du Haut-Valais à Brigue.

Tourtemagne. — Nouvelle route. — Le Dépt de l'Intérieur met en soumission le premier tronçon de la route devant relier le village d'Er-gisch à la plaine, soit à la route cantonale Lausanne-Brigue, près du village de Tourtemagne.

Simplon. — Un éboulement. — Samedi dernier, dix minutes après le passage de la voiture postale effectuant le service entre Gondo et Simplon-Village, 500 mètres cubes de rocher se détachèrent de la montagne en face des fortifications de Gondo et roulèrent en grande partie jusqu'à la rivière la Doveria. La route du Simplon est détruite sur une longueur de 30 m. à l'entrée des gorges de Gondo. Il faudra faire sauter plusieurs grosses pierres qui obstruent la route du Simplon.

Le trafic est ainsi suspendu jusqu'à jeudi probablement.

Grand Conseil

Séance de lundi 8 novembre 1937

Présidence de M. André Germanier

La session d'automne du Grand Conseil s'est ouverte lundi matin à 9 h. 30.

Suivant l'usage, MM. les députés et le Conseil d'Etat se sont tout d'abord rendus à la messe traditionnelle.

La séance s'est ouverte à 10 h. 40, sous la présidence de M. André Germanier, qui salue ses collègues et excuse M. le député Jules Couchepin, encore retenu à la maison par la maladie.

Puis le président passe en revue les faits importants qui se sont déroulés depuis la dernière session : le défilé de la Ire division, le Comptoir suisse et sa journée valaisanne superbement organisée par la Colonie valaisanne de Lausanne; la suppression de l'impôt sur le vin. L'orateur se félicite de ce que les autorités fédérales aient enfin rendu justice aux vignerons. Il souligne que pour la première fois depuis longtemps, le projet de budget de 1938 solde par un boni.

M. Germanier rappelle enfin le succès des manifestations de Sierre et Sion, en regrettant qu'elles aient été simultanées. Il faudra trouver un terrain d'entente pour éviter le retour de faits semblables. On peut se demander même si le Conseil d'Etat ne devrait pas intervenir.

M. Germanier conclut en exhortant ses collègues à se placer dans leurs discussions uniquement au point de vue de l'intérêt général.

On aborde le

PROJET DE BUDGET

Rapporteurs : MM. Emile Bourdin et Lot Weyer qui proposent l'entrée en matière.

Séance du mardi 9 novembre

M. de Chastonay prononce un discours, dont nous reproduisons un extrait en première page.

Il invite les députés à voter l'entrée en matière. M. Walther critique la politique gouvernementale et s'oppose à l'entrée en matière.

M. de Chastonay, conseiller d'Etat, répond que le message du Conseil d'Etat concernant la nouvelle loi fiscale sera distribué pendant la session et que les députés pourront faire toutes propositions utiles pour réprimer la fraude fiscale; en ce qui concerne les salaires, ils correspondent aux nécessités actuelles et l'Etat ne s'est pas désintéressé de cette question puisqu'il a augmenté ses prestations envers les caisses de retraite. Il fait constater que le nombre de capitaux imposés a considérablement augmenté.

L'entrée en matière est votée. On aborde le

Projet de décret prévoyant des mesures destinées à assurer l'équilibre financier

A. Réduction des dépenses. — Toutes les subventions versées par l'Etat pourront être réduites jusqu'à 30 %, à l'exception de celle aux établissements d'enseignement, de celles couvertes par la contribution de crise (travaux de chômage) et les centimes additionnels (correction du Rhône et routes alpêtres) et des participations légales de l'Etat à la construction et à l'entretien des routes, à la reconstitution du vignoble.

La réduction s'opérera en ce sens que le taux sera fixé en tenant compte de la situation financière des communes, de manière que le maximum ne sera accordé que dans des cas exceptionnels. La situation financière des communes sera appréciée en tenant compte du sommaire imposable et des redevances encaissées, du taux de l'impôt, de la dette consolidée et flottante.

Caisse de retraite. — Il est décidé que la contribution de l'Etat aux caisses de retraite du personnel de l'administration est fixée à 6 %, à condition que les employés versent le même %. Cette mesure a pour but de couvrir le déficit annuel des caisses de retraite.

Réduction de traitements. — En ce qui concerne les traitements et salaires, il est prévu les réductions suivantes, qui sont les mêmes que celles adoptées les années précédentes. La commission présente un texte légèrement modifié et une discussion s'engage entre MM. Guntern, de Torrenet et Lot Weyer. Certains députés voudraient atténuer la réduction des traitements.

M. de Chastonay répond qu'il est impossible de déterminer actuellement le coût de la vie et, enfin, il faut à tout prix assurer l'équilibre du budget.

L'article 3 amendé par la commission est adopté. Des amendements présentés par le parti socialiste font 3 voix. Voici le texte de l'art. 3 :

« Préfets : réduction de 10 % net; professeurs des collèges de Sion et Brigue : réduction de 10 % net, mais avec allocation familiale; personnel de l'enseignement primaire : réduction de 6 % avec exonération d'un minimum de 800 fr. et de ½ % par enfant âgé de moins de 18 ans; personnel judiciaire : le décret du 8 fév. 1934 est maintenu; Corps de la gendarmerie et personnel du pénitencier : le décret du 8 fév. 1934 est maintenu; Personnel des arsenaux et casernes, gardes chasse et gardes-pêche, surveillants de routes, cantonniers et ouvriers : réduction de 8 % net; personnel de Crête-Longue : réduction de 8 % net; Préposés aux poursuites de Sierre et Sion et leurs employés : réduction de 6 % avec exonération d'un minimum d'existence de 2000 fr. et de ½ % par enfant âgé de moins de 18 ans. »

En ce qui concerne les députés au Grand Conseil, il leur est attribué 8 fr. par séance du matin, 5 par séance de relevée; en séance de commission ils toucheront 15 fr. par séance du matin et 8 fr. pour celle de relevée.

Il y aura deux séances de relevée par semaine, soit le mercredi et vendredi.

La commission propose d'introduire un article prévoyant que le Conseil d'Etat ne peut engager de dépenses supplémentaires sans consulter la commission des finances. Adopté.

Augmentation de recettes. — Il s'agit de maintenir les augmentations adoptées les années précédentes, sur les c'némas, les passeports, permis de conduire, permis de chasse, taxe de chiens, patentes sur boissons non distillées, etc. D'autre part, les offices de poursuites doivent verser une redevance à l'Etat qui donnera quelques ressources.

M. Maxit demande que contrairement à ce qui a été voté l'an dernier, concernant les personnes morales, les impôts soient déduits du revenu imposable. Cette mesure est en effet arbitraire, car les impôts font partie des frais généraux et ne peuvent être taxés une seconde fois.

M. de Chastonay prend la défense du projet et déclare que les sociétés anonymes ne sont pas maltraitées dans le canton; 21 cantons imposent ces sociétés davantage que l'Etat du Valais. Il termine en faisant appel au patriotisme des intéressés et en déclarant qu'il ne craint pas les recours adressés au Tribunal fédéral.

M. René Spahr rappelle que le texte incriminé a été adopté dans une séance de relevée, par surprise. L'orateur estime que le Grand Conseil ne peut modifier le décret des finances de 1921, qui a été voté par le peuple.

M. Maurice Delacoste signale que les députés, dans leur majorité, ont enregistré avec plaisir la présentation d'un budget équilibré. Nous sommes tous décidés, dit l'orateur, à demander et à faire les efforts nécessaires, mais à condition de ne pas violer la Constitution cantonale. La seule question qui se pose aujourd'hui est de savoir si le Grand Conseil peut ou non modifier un décret voté par le peuple. Il demande au chef du Département comment il peut préjuger d'une décision du Tribunal fédéral.

M. Delacoste, après avoir remercié le chef du Dépt des finances d'avoir déposé un projet de loi fiscale, se demande si le peuple pourra voter cette loi, alors qu'il constate que le gouvernement et le Grand Conseil violent la loi.

M. de Chastonay, chef du Dépt des finances, répond que si l'on s'en tient à la lettre du décret des finances, il est impossible de réduire les dépenses. Il faut donc se demander si certaines règles juridiques sont au-dessus de l'intérêt du pays.

La proposition de M. Maxit est repoussée par 50 voix contre 27.

Le décret est adopté dans son ensemble.

La commission propose que sa durée ne soit fixée que pour 1938 et non pas pour deux ans.

Il en est ainsi décidé et la clause d'urgence est acceptée.

MM. Edmond Giroud et Henri Desfayes demandent que l'on remplace le terme de reconstitution par aménagement des vignobles. M. de Chastonay donne des assurances, la proposition est retirée.

Le texte sera modifié en ce sens qu'on parlera de « travaux du vignoble ».

M. Escher, ancien chef du Dépt des finances, fait observer que la fameuse modification de la loi sur les finances (concernant l'impôt) a été adoptée régulièrement.

M. René Spahr répond que le Grand Conseil n'avait pas le texte en mains, il s'agissait d'une proposition verbale.

M. Haldi confirme les déclarations de M. Spahr.

Règlement concernant les frais et indemnités de déplacements des fonctionnaires et employés de l'Etat.

Ce règlement fixe les indemnités dues aux fonctionnaires en cas de déplacement :

« Pour leurs déplacements, les fonctionnaires et employés ont droit aux indemnités suivantes : a) le remboursement des frais de transport effectifs, le billet de 3e classe; b) dans le canton : 5 fr. pour une journée entière, 5 fr. pour un déoucher; c) hors du canton : 10 fr. pour une journée entière, 5 fr. pour un déoucher. Cette disposition s'applique à tous les fonctionnaires. Pour une absence de plus de 6 h. et si un repas doit être pris au dehors aux frais de l'employé, celui-ci a droit à l'indemnité de la journée entière.

Les employés qui pour un déplacement nécessité par le service sont autorisés à faire usage de leur propre automobile reçoivent au lieu du remboursement des frais de transport, les bonifications suivantes : pour un total annuel de moins de 5000 km., 0.30 fr. par km.; pour un total annuel de plus de 5000 km., 0.25 fr. Ces allocations seront fixées et versées au bout de l'année sur la base des notes à présenter à la comptabilité à la fin de chaque mois. Elles sont calculées sur le nombre total des kilomètres parcourus par la voiture, dans l'année, soit pour le service de l'Etat, soit pour le service particulier. »

Règlement modifiant les tarifs des droits de concession et d'enseigne pour les auberges

Ce règlement augmente le coût des patentes d'auberges, hôtels, etc., d'environ 100 %.

Il est adopté après quelques demandes d'explication auxquelles répond M. le conseiller d'Etat de Chastonay.

Projet de décret concernant un emprunt de 1 million 230.000 fr. pour payer aux communes et corporations les subventions arriérées.

Au cours de ces dernières années, diverses subventions ont été accordées aux communes et corporations en vertu de lois, mais non payées faute de fonds. Cette situation ne peut durer sous peine de mettre les communes dans l'embarras.

C'est pourquoi l'Etat propose d'emprunter 1 million 230.000 fr. Adopté. Conformément aux propositions de la commission, ce décret ne sera pas soumis au vote populaire.

Projet de décret modifiant le traitement des autorités judiciaires et le tarif des frais de justice.

Rapporteurs MM. Perraudin et Ebener.

Le rapporteur français critique sévèrement l'activité de certains rapporteurs.

Voici le projet adopté :

« Les honoraires des rapporteurs et rapporteurs-substitués sont : a) pour rédaction d'une plainte ou d'une requête de 3 à 10 fr.; b) pour rédaction d'un mémoire ou préavis motivé, de 5 à 20 fr.; c) pour débats devant le juge instructeur, de 15 à 40 fr.; d) pour débats devant le Tribunal d'arrondissement, de 30 à 70 fr.; e) pour débats devant le Tribunal cantonal, de 40 à 130 fr.

Si les débats durent plus d'un jour, le Tribunal pourra allouer une indemnité équitable.

Ils perçoivent, en outre, pour comparution devant la commission d'enquête pour la première heure 5 fr. et 3 fr. par heure supplémentaire. Si une séance dure moins d'une heure, ils perçoivent 3 fr. par séance.

Il ne sera payé par l'Etat aucun émoluments aux rapporteurs pour les séances d'ouverture d'enquête et d'instruction. »

L'art. 40 est complété comme suit :

« En matière pénale, dans les cas où les frais sont payés par l'Etat, ensuite d'insolvabilité de la partie condamnée aux frais, les émoluments de copie seront réduits : a) de 10 % pour les greffes de Sierre, Sion, Hérens-Conthey, Martigny, Monthey et pour le greffe du Tribunal cantonal; b) de 5 % pour les greffes de Brigue et Viège.

Les dispositions du décret du 7 fév. 1936 sont maintenues. Le présent décret entre immédiatement en vigueur. »

Séance levée à midi 15.

Séance d'aujourd'hui mercredi 10 nov.

L'assemblée passe immédiatement à la discussion du projet de budget pour 1938. Rapporteurs MM. Bourdin et L. Weyer.

Ch. I : Administration générale. — La commission propose quelques légères modifications; elle estime que les traitements de nos conseillers aux Etats (3000 fr. chacun soit 6000 fr.) peuvent être ramenés à 4000 fr.

M. le chef du Dépt des finances n'est pas d'accord.

Brillante intervention de M. René Spahr

Le député radical séduisit s'étonne de ce que le chef des finances qui s'efforce de faire des économies accepte cette augmentation de traitement. M. Spahr demande s'il est exact que nos deux représentants au Sénat helvétique aient laissé comprendre au gouvernement qu'ils ne se rendraient plus à Berne s'ils n'étaient pas suffisamment rétribués; l'orateur s'étonne de ce procédé.

M. de Chastonay, dans sa réponse, est bien obligé de reconnaître qu'une demande de ce genre a été faite par nos deux mandataires (MM. Evéquoz et Barman).

M. Walther s'élève à son tour contre ces procédés et estime qu'il est inconcevable que des conseillers aux Etats menacent de faire grève, alors qu'on conteste ce droit aux ouvriers.

On vote et la proposition Spahr réduisant de 6000 à 4000 fr. les honoraires des conseillers aux Etats est adoptée à une forte majorité. C'est là un succès de plus à l'actif de notre jeune député. Il convient de rappeler que les conseillers aux Etats sont rétribués par les cantons pour les séances. Par contre par la Confédération pour les séances de commission. D'autre part, nos pères conscrits ont moins de séances que les députés au Conseil national et davantage de réunions de commissions.

Les chapitres I, II et III sont adoptés.

Ch. IV : Département de l'Intérieur. — Divers députés font des propositions notamment en ce qui concerne les subsides à l'élevage et à la viticulture. La commission propose de porter à 1500 fr. le subside pour l'élevage du cheval. M. Theo Schnyder appuie la proposition de la commission combattue par le gouvernement. A la majorité le subside alloué pour l'élevage du cheval est porté de 500 à 1500 fr. Le ch. est adopté.

Ch. V : Instruction publique. — La commission propose une augmentation du subside à l'enseignement ménager. M. C. Pitteloud, chef du Dépt, déclare que le Conseil d'Etat adopte la proposition de la commission.

Ch. VI : Dépt de justice. — La commission propose de réduire de 50 à 45.000 fr. les frais de procédure criminelle et correctionnelle. M. Pitteloud ne croit pas pouvoir donner le tour avec ce chiffre. Il explique que ces dépenses proviennent du fait que la plupart des condamnés donnent acte de défaut de biens et que l'Etat doit supporter les frais. Il espère que par la suite les mesures adoptées permettront une réduction de cette dépense. Au vote, le Grand Conseil ramène ce poste à 45.000 francs.

Ch. VII : Dépt militaire. — Le projet de budget est adopté sans observation.

Ch. VIII : Dépt de police. — La commission propose de porter de 48 à 50.000 fr. la contribution des Cies d'assurances et de porter les dépenses de subsides aux hydrantes et pompes de 15 à 17.000 fr. Elle demande de réduire le personnel chargé du contrôle des denrées alimentaires et si le Conseil d'Etat est prêt à appliquer la nouvelle loi sur la gendarmerie.

M. René Spahr rappelle qu'en 1934 le canton avait réalisé 20.000 fr. sur le dos des Cies d'assurances incendie et qu'il avait déposé à ce sujet une interpellation. La situation normale ayant été rétablie il retire la dite interpellation.

M. Kuntschen sollicite une subvention en faveur de l'Hôpital régional de Sion.

M. Fama, chef du Dépt de police, explique que si le gouvernement a fixé à 48.000 fr. la contribution des Cies d'assurances c'est parce que ces dernières sont en train de reviser les polices et que le capital assuré diminuera. Il lui paraît imprudent de fixer des chiffres qui ne seront pas atteints. En ce qui concerne la loi sur la gendarmerie, il n'est pas possible, pour des raisons financières, de l'appliquer maintenant; il espère toutefois que si la situation continue à s'améliorer, ce sera bientôt possible de le faire. En ce qui concerne la réduction du personnel de contrôle des denrées alimentaires, M. Fama étudie la question. Il assure le Grand Conseil que s'il peut réaliser des économies, il le fera.

Répondant à M. Kuntschen, il déclare qu'il n'est pas possible de prévoir des subventions pour 1938.

La proposition de la commission est repoussée. M. Fama a décidé l'oreille du Grand Conseil.

MM. Perrig propose de rétablir le poste de forestier du 4me arrondissement.

Le Grand Conseil donne raison à M. Fama en maintenant cette suppression.

Département des Travaux publics

Plusieurs députés présentent des observations auxquelles M. Anthamatten répond.

Ce poste est également adopté.

Monopole fédéral sur les spiritueux

M. de Chastonay, conseiller d'Etat, communique que pour 1937 la régie fédérale des alcools versera au Valais 41.000 fr., mais elle ne peut prendre aucun engagement pour 1938.

La séance continue et il est probable que le budget sera voté ce matin.

Billet sédunois

M. Kuntschen remplacera
M. Germanier au Conseil national

Le scénario laborieux imaginé par le parti conservateur autour d'un siège au Conseil national s'est déroulé selon les prévisions de la presse :

M. Joseph Kuntschen, président de la ville de Sion, remplacera M. André Germanier à Berne.

Cette solution qui paraît la plus conforme à l'équité n'enchantera pas autrement les amis de M. Antoine Favre.

Ils auraient tellement aimé que M. Joseph Kuntschen, mis en appétit par un premier sacrifice, en consentit un second !

On se souvient que régulièrement élu par le peuple, il s'était déjà désisté en faveur de M. Métry. Ainsi l'exigeait une convention passée avec le Haut-Valais qui fut combattue âprement dans le Centre.

Le corps électoral n'a jamais beaucoup apprécié les libertés que l'on prend avec lui.

Quand il élit ses représentants, il juge un peu fort de tabac que les petits comités les lui changent.

Que voulez-vous : on lui a tellement répété que le peuple était souverain, qu'il a fini par le croire !

Il s'était prononcé jadis pour M. Kuntschen et ce fut M. Métry qu'on lui imposa.

Ce sont de ces tours de prestidigitation dont il a plus tendance à s'indigner qu'à s'ébahir car il se méfie instinctivement du truquage.

Ces changements à vue ont beau s'accomplir avec virtuosité, élégance et maîtrise, ils sont moins appréciés à la scène politique qu'ils ne le sont au cirque.

Les « parrains » conservateurs qui, paraît-il, ont retrouvé leur unité, ont donc bien fait d'offrir le fauteuil vacant du Conseil national à M. Kuntschen, puisqu'aussi bien celui-ci avait galamment cédé sa place à un collègue.

Tout au plus pourrait-on reprocher à ces bons « parrains » d'avoir retardé le baptême auquel ils étaient conviés et d'avoir attendu que l'enfant du pays fût plutôt grand et de le conduire à la petite chapelle de M. Raymond Evéquo.

Mais, peut-être après tout, n'ont-ils pêché que par excès de modestie en pensant que leur députation au Conseil national ne souffrirait pas trop de l'amputation d'un membre, ou qu'on ne s'en apercevrait guère.

La situation est maintenant rétablie, et le peuple étant dispensé de sanctionner la nomination de M. Kuntschen, le magistrat sédunois est dès aujourd'hui... de Berne !

Faut-il s'en réjouir ? Nous n'avons pas à critiquer ce choix ni à l'approuver.

Avec simplicité nous pensons seulement que quel que soit le sentiment qu'on puisse éprouver à l'égard de M. Kuntschen, il faut bien avouer que ce fauteuil lui revenait de droit.

On eût commis une injustice en le donnant à quelqu'un d'autre.

C'est ce que les amis de M. Antoine Favre ont compris, après avoir cherché vainement à caser leur candidat quelque part.

Ils ont l'espoir que M. Kuntschen, sa période achevée, acceptera de se retirer au profit de leur protégé, mais en l'entretenant ainsi dans une perpétuelle illusion n'ont-ils pas peur de le fatiguer du pouvoir avant même, hélas ! qu'il n'ait eu le temps d'y goûter ?

On a déjà rendu un mauvais service à M. Favre en faisant miroiter à ses yeux tel ou tel poste auquel on le destinait, et qui lui a régulièrement échappé.

Il ne méritait pas, avec son intelligence et son honnêteté, de jouer ce rôle absurde et décevant d'ambitieux toujours insatisfaits.

Que n'a-t-il eu la sagesse, au moment voulu, de rester bien tranquille et bien isolé dans son coin en attendant son heure. Elle eût fini par sonner !

Il faut bien se pénétrer de ceci :

A vouloir courir plusieurs lièvres à la fois on se fait poser des lapins... A. M.

La vie sédunoise

Une auto contre un camion

Lundi après-midi, le portier de l'Hôtel de la Gare et une sommière avaient été chargés par les propriétaires de l'établissement de transporter des victuailles à Conthey en automobile. Au retour, vers les 17 heures, en voulant croiser un attelage, le portier qui conduisait la voiture obliqua à droite et il vint se jeter avec sa machine contre un camion appartenant à M. Gustave Dubuis et qui se trouvait en stationnement au bord du chemin.

Le choc fut d'une violence extrême et le camion fut projeté dans le canal à proximité du café du « Pas de Cheville », alors que la voiture — une auto neuve — était démolie.

Les deux passagers furent relevés avec des contusions graves et de profondes blessures à la tête. On dut les transporter à l'Hôpital de Sion où l'état de la jeune fille apparut comme assez grave.

Une auto contre une moto

M. Henri Varone de Sion circulait en automobile sur la route de Sion à Nendaz, quand il voulut devancer une motocyclette conduite par M. Albert Fournier, à un endroit où la route est assez étroite. L'aile de la voiture accrocha la moto qui sortit du chemin en démolissant une borne.

Le conducteur est indemne, mais la motocyclette a subi de sérieux dégâts.

Nouvelles du Valais

Office cantonal du travail. — Bureau de placement officiel et gratuit. Ouvert au public : matin de 10 à 12 h. ; soir de 14 à 16 h.

Personnel cherchant du travail : 3 cuisinières de restaurant ou hôtel ; 14 filles de cuisine ; 37 femmes de chambre ; 16 filles de salle ; 11 filles d'office ; 22 aides au ménage ; 6 bonnes d'enfants ; 1 lessiveuse ; 5 apprenties filles de salle ; 2 vendeuses ; 3 dactylos ;

34 maçons ; 6 peintres ; 3 monteurs-électriciens ; 6 fromagers ; 56 manœuvres ; 8 menuisiers ; 4 ébénistes ; 28 portiers ; 17 cuisiniers ; 22 casseroles ; 15 hommes de peines ; 18 garçons de cuisine ; 19 domestiques de campagne ; 11 employés de bureau ; 7 garçons de magasin ; 22 mineurs ; 12 chauffeurs ; 4 sommeliers ; 1 cordonnier.

Places vacantes : 6 ménagères-cuisinières ; 8 servantes de campagne ; 1 vendeuse ; 1 laveuse connaissant la couture ;

1 apprenti maréchal ; 1 sommelier ; 3 domestiques-vachers.

Noces d'or. — M. et Mme Félix Wicky de St-Maurice ont eu le bonheur de célébrer leurs noces d'or, au milieu de leur belle famille. Ils étaient entourés de 25 enfants et petits-enfants.

Saxon. — René Bersin et sa troupe. — Nous apprenons que René Bersin, Edith Burger et leur troupe donneront ces prochains jours des représentations au Casino de Saxon.

Caisse d'épargne du Valais, Société mutuelle. — La Société de Secours mutuels de Brigue, réunie le 3 novembre 1937 en assemblée générale, a décidé, à l'unanimité, de demander au Comité central de la Fédération valaisanne des Sociétés de Secours mutuels la création à Brigue d'une représentation de la Caisse d'Epargne.

Le titulaire de ce poste a été désigné en la personne de M. le Dr Max Burcher, avocat et notaire à Brigue.

Cette agence sera ouverte au public dès le 1er janvier 1938.

Société de pomologie du Valais. — Voici le palmarès des apports sur le bureau à l'assemblée de dimanche, à Saxon :

Jury : MM. Michelet, Pitteloud et Bielli.

Fleurs : MM. Jaccard, Monthey, 10 pts ; Goy et Meier, Monthey, 10 pts ; Gaechter Ls, Martigny, 6 pts ; Rey-Bellet, Montana, 4 pts.

Fruits : Domaine Sarvaz, 10 pts ; Gaillard Nestor, Saxon, 6 pts ; Vernay Albert, Saxon, 5 pts ; Roch Ernest, Pont de la Morge, 3 pts.

Légumes : Domaine Sarvaz, 7 pts ; Luginbuhl-Baud, Sion, 4 pts.

Les conservateurs valaisans et la votation du 28 novembre. — Le Comité cantonal du parti conservateur valaisan a décidé, après une longue discussion, de proclamer la liberté de vote en ce qui concerne l'initiative Fonjallaz et consorts qui sera soumise au peuple le 28 novembre prochain.

Train de nuit pour Vernayaz. — A part le train de nuit du dimanche CFF, qui quitte Martigny à 23 h. 30 et dessert les gares de Chartrat, Saxon, Riddes, etc., la direction des cinémas Etoile et Royal à Martigny a voulu être reconnaissante envers le public de la région de Vernayaz et environs. C'est pourquoi à partir du dimanche 14 nov. et jusqu'au 17 janvier 1938, un train de nuit spécial circulera entre Vernayaz-Martigny et retour, tous les dimanches soir et fêtes. Départ de Vernayaz à 20 h. Départ de Martigny-Gare à 23 h. 30. Prix aller et retour 0 fr. 40. Si cet essai est concluant, ce train sera maintenu.

Train de nuit du Martigny-Orsières. — Dimanche soir, 14 nov., un train spécial partira d'Orsières à 19 h., passera à Sembrancher à 19 h. 15, Bovernier 19 h. 25 et quittera Martigny à 23 h. 30. Prix de la course aller-retour : billet simple course. C'est à l'intention des deux cinémas de Martigny que ce train est organisé.

A nos abonnés. — Quelques-uns de nos abonnés n'ayant pas payé le second semestre de 1937, nous avons le regret de les informer que, sauf arrangement pris avec l'administration, le service du journal leur sera supprimé dès le 15 novembre. Les difficultés présentes ne nous permettent malheureusement plus d'attendre.

Versez donc sans attendre le montant dû au compte de chèque Il c. 58.

Ce soir
mercredi, au ROYAL
GRANDE PREMIÈRE
DE
Port-Arthur
avec Danielle Darrieux, Charles Vanel

A la fin du XIX^e siècle, la Chine, vaincue par le Japon, dut lui céder « Port-Arthur ».

L'Europe alarmée intervint et força le vainqueur à céder sa conquête à la Russie.

Les Nippons frustrés de ce qu'ils avaient gagné par le sang, résolurent de le récupérer.

Telle est l'origine de la Guerre Russo-Japonaise.

Dans la nuit du 8 au 9 février 1904, les Japonais lancèrent leurs torpilles contre la flotte russe au mouillage dans la rade extérieure de Port-Arthur.

Alors commencent les hauts faits d'un siège dont chacun des belligérants se couvrit d'une gloire immortelle.

SEMAINE DE GALA

A travers le monde

De l'or américain en France

Pour la première fois depuis la signature de l'accord tripartite, a constaté le secrétaire d'Etat américain, les Etats-Unis vont exporter de l'or. La Trésorerie ayant, en effet, épuisé ses réserves européennes, 10.250.000 dollars de métal prélevés sur le Fonds de stérilisation vont être embarqués sur le Normandie à destination de la France. M. Morgenthau a d'ailleurs déclaré que le fonds de stérilisation peut aisément fournir tout l'or que l'étranger peut vouloir acheter. Ce mouvement n'aura d'ailleurs aucune répercussion sur la situation financière.

Mort de Ramsay MacDonald

M. Ramsay MacDonald, ancien premier ministre anglais, qui se rendait en Amérique du Sud, est mort subitement en mer, mardi soir à 20 h. 45. Il se trouvait à bord du paquebot « Reina del Pacifico » en compagnie de sa fille Miss Sheila MacDonald. Il avait célébré son septième et unième anniversaire le 12 octobre dernier. Il est décédé des suites d'une attaque cardiaque.

Né en 1866, issu d'une famille de paysan, le défunt entra dès 1894 dans les rangs du parti travailliste (Labour party) ; il fut élu député en 1906. C'était un pacifiste convaincu. Il fut premier ministre en 1924, puis en 1929 jusqu'en 1935. Il se retira de la politique après le couronnement du roi.

La vie à Martigny

Lusine d'aluminium de Martigny-Ville

Les pourparlers pour la construction d'une usine d'aluminium à Martigny-Gare (succursale de celle du Bourg) sont terminés. Les actes sont passés et la construction commencera de suite. On espère que l'usine pourra être mise en marche en juin ou juillet. Elle occupera une centaine d'ouvriers. Notre municipalité mérite d'être félicitée pour ce résultat.

A l'Harmonie de Martigny

Nous avons omis de mentionner le juste et beau témoignage que M. Kluser a rendu dans son rapport annuel à M. Don, directeur de l'Harmonie.

Nous remercions bien volontiers cet oubli car M. Don a bien mérité de sa société.

Ce soir au Royal : la guerre russo-japonaise.

Le Royal tient cette semaine une des plus importantes productions du cinéma, le chef-d'œuvre qui a bouleversé Paris, Londres, New-York : *Port-Arthur*. Interprété par une pléiade d'artistes, Danielle Darrieux, Charles Vanel, Adolphe Wohlbruch, Jean Worms, ce film traite de la guerre russo-japonaise de 1904 et évoque les heures sombres du siège de Port-Arthur par la flotte japonaise et le sacrifice des marins russes.

10.000 figurants ont pris part à la réalisation de ce film. *Train de nuit dans toutes les directions.* Départ dimanche soir des trains (CFF, Orsières, Châtelard) à 23 h. 30. Tram à la sortie. Dimanche à 14 h. 30, grande matinée populaire. *Ce soir, mercredi, grande Ire.*

Tram à la sortie des cinés

A partir de dimanche soir 14 crt, et à titre d'essai jusqu'au 17 janvier 1938, un tram circulera à la sortie des deux cinémas. Le tram partira du Royal et ira d'abord à la gare. Puis, au retour, il prendra les spectateurs de l'Etoile et du Royal qui se rendront au Bourg.

Gym d'hommes

Ce soir exercices salle de l'Hôtel de Ville.

Ciné pour enfants

Jeudi après-midi, au Royal, à 14 h. 30, séance spéciale pour enfants et familles. Entrée 0 fr. 50.

Confédération

Pour avoir faussé des résultats de tir

Le tribunal de division 2 b, réuni sous la présidence du lt-colonel Henrici (Bâle), grand-juge, a condamné à chacun trois semaines de prison à accomplir sous le régime militaire, deux membres du comité d'une société de tir qui avaient faussé des résultats de tir. Un troisième accusé se voit infliger 14 jours de prison.

Un caporal-chef de cuisine qui avait soustrait des denrées alimentaires a été condamné à trois semaines de prison et à la dégradation.

Enfin, un soldat qui ne s'est pas présenté à son cours de répétition et qui avait vendu à vil prix du matériel qui lui avait été confié, devra subir une peine de deux mois et demi de prison.

Les nouvelles casernes d'Aarau

Les nouveaux bâtiments militaires à construire sur la place d'armes d'Aarau, aux termes du contrat passé par le Conseil d'Etat argovien avec la Confédération, sont devisés à 700.000 fr. La nouvelle caserne de la cavalerie sera bâtie dans le voisinage de la caserne d'infanterie.

Un anniversaire

La fondation suisse « Pour la vieillesse » fête actuellement le 25^e anniversaire de son existence. La 20^e assemblée ordinaire de la fondation, qui a eu lieu à Berne, lundi, en présence d'une centaine de délégués et invités, a permis de célébrer d'une manière marquante l'activité de cette organisation sociale.

Le « catch as catch can » interdit

La direction de police cantonale zurichoise a pris une décision aux termes de laquelle il ne sera plus délivré aucune autorisation pour l'organisation de matches de « Catch as catch can », lutte libre à l'américaine, sur le territoire du canton de Zurich.

Les Sports

La Coupe suisse

Les huitièmes de finale ont été établis lundi, à Berne, par tirage au sort. Voici l'ordre des matches du 5 décembre : Bâle-Grasshoppers ; Lugano-Lucerne ; Vevey-Lausanne ; Chaux-de-Fonds-Young Boys ; Granges-Portentray ; St-Gall-Zoug ; Schaffhouse-Young-Fellows ; Servette-Aarau.

LES BONS PROVERBES



„Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois.“

C'est la raison pour laquelle vous renoncerez à acheter des billets de loterie qui ne soient pas ceux de la LOTERIE DE LA SUISSE ROMANDE dont le plan de tirage n'a son pareil nulle part.

Avant le grand meeting de boxe

Placé sous le contrôle officiel de la Fédération suisse de boxe et arbitré par M. Perren de Tavannes, délégué officiel, le meeting de dimanche est attendu avec vive impatience.

De nombreux Vaudois viendront pour encourager leurs boxeurs.

Pourront-ils crier assez fort, car les Valaisans vont acclamer leurs jeunes boxeurs et les assurer de toute leur sympathie. Le service médical sera fait par les soins de MM. les Dr Gillioz et Luyet. Le pesage des boxeurs se fera au Casino, au bar, à partir de 13 h., sous la surveillance de M. Ad. Morand, pharmacien.

On se réjouit de voir à l'œuvre les champions français et les boxeurs italiens qui sont tous d'une grande rapidité. Gheno, par exemple, est vainqueur de tous les moyens alpins ; quant à Garcin, sur 48 combats, il en a gagné 36 avant la limite.

Les sportifs valaisans sont aussi impatients de connaître Lucien Délez, de Leytron, qui, après avoir fait une brillante carrière à Paris, dans les amateurs — est sorti 3^e à la compétition de *Paris-Soir* — a passé dans les rangs professionnels. Délez était champion suisse, mais ce printemps il a perdu son titre contre Ulrich à Zurich. Mais maintenant il est déjà en possession de tous ses moyens.

Luicén Délez, qui viendra dimanche à Martigny, sera dans le coin des boxeurs de chez nous et leur donnera de précieux conseils.

Sportifs, venez nombreux dimanche à Martigny. Cela permettra aux organisateurs d'épingler au prochain meeting un match professionnel pour le titre de champion suisse. Tout est possible et les sportifs seront gâtés s'ils appuyent les efforts des organisateurs.

Avant le match Suisse-Hongrie

La commission technique de l'A. S. F. A. a sélectionné les joueurs suivants, pour le match Hongrie-Suisse de dimanche prochain 14 novembre à Budapest :

Bizzozero (Lugano) ; Minelli (Grasshoppers) et Lehmann (Lausanne) ; Springer, Vernati (Grasshoppers) et Lertscher (Servette) ; Weber (Bâle), Wagner (Grasshoppers), Monnard (Bâle), Wallachek (Servette) et Georges Aeby (Servette).

On remarquera que c'est là l'équipe qui fit si brillante figure en face de l'Italie ; Bickel, blessé, a dû être remplacé par Weber, tandis qu'à l'autre aile, Georges Aeby reprend sa place, Amado étant jugé trop faible physiquement.

Nos Echos

Le colonel de La Roque perd son procès

Le procès en diffamation intenté par M. Pozzo di Borgo au colonel de La Roque a eu son épilogue lundi à Paris. Le tribunal a condamné le colonel de La Roque à 200 fr. d'amende, 3000 fr. de dommages-intérêts et aux frais du procès. Le tribunal, en présence de la publicité donnée précédemment à cette affaire, n'a pas jugé utile d'accorder les insertions du jugement demandées par le plaignant.

Mort de Francis de Croisset

On annonce la mort de Francis de Croisset ; l'écrivain a succombé à Paris aux suites d'une congestion pulmonaire. Francis de Croisset naquit à Bruxelles en 1877. De son vrai nom Wiener, Croisset était vice-président de la Société des auteurs et compositeurs et membre de la Société des gens de lettres. Il collabora à de nombreux journaux et revues et eut au théâtre de grands succès ; parmi ses œuvres les plus connues, on peut noter *Le Cœur dispose*, *L'Espervier* et surtout des œuvres écrites en collaboration avec Robert de Flers : *Les Vignes du Seigneur*, *Les Nouveaux Messieurs*, etc.

Une nouvelle ampoule électrique

Les journaux annoncent qu'un nouveau genre d'ampoule électrique a été découvert. Il s'agit d'une ampoule ayant deux fils. Si la lampe est introduite à moitié dans la douille, un fil devient incandescent ; si elle est entièrement vissée, les deux fils éclairent ; ainsi, on peut avoir deux lampes en une seule.

A louer
rue de l'Hôpital
2 chambres meublées
chauffage central et eau courante. *Emile Moret, tapissier.*

TOUS Registres
Imprimerie Nouvelle
A. Montfort, Martigny

SUZE

fabricée en Suisse avec des racines fraîches du Jura



Voilà un PKZ!

Un Ulster tel qu'il doit être... dans un choix qui n'a pas son égal. A chacun ce qui lui convient comme tissu, modèle et prix

Fr. 58.- 68.- 78.- 88.- 98.- 110.- 120.- 130.- 140.- jusqu'à 190.-

La confection PKZ: un plaisir pour le connaisseur

PKZ Lausanne
Grand Pont 8 et 10

Vente aux enchères

Au Café des Trois Couronnes, Martigny-Bourg, lundi 15 novembre, à 15 h., on vendra un **VERGER** magnifiquement arborisé entièrement défoncé, sis aux Epeneys. **Propriété d'avenir.**
A. VOUILLOZ, notaire.

A louer à Martigny derrière la gare, villa „Olive“ petit **Appartement** confortable; 2 chambres, cuisine, salle de bains. Libre de suite. **PRIX A CONVENIR.**

Harmoniums neufs et d'occasion, et un **PIANO A QUEUE** à bas prix. H. Hallenbarter, Sion

A vendre MOTO 350 TT, tout chromé, en bon état. — S'adresser WILLY, coiffeur, Saxon.

LA HERNIE

n'est plus une infirmité

depuis la découverte d'un nouveau procédé de contention qui ne comporte ni ressort ni pelote. Le NEO BARRERE, dernière création des Etablissements du Dr. L. BARRERE de PARIS, réalise ce progrès considérable. Grâce à lui, les hernies les plus fortes sont intégralement contenues sans risque d'étranglement ou d'élargissement de l'anneau.

Le NEO BARRERE agit comme une main qui, posée à plat sur l'orifice, immobilise sans effort et dans tous les mouvements, l'intestin dans sa cavité.

Nous invitons tous ceux qui sont gênés par un bandage à pelotes à venir essayer gratuitement le NEO BARRERE à :

MARTIGNY, Pharmacie Morand, Av. de la Gare, le lundi 15 novembre
SION, Pharmacie Darbellay, Rue de Lausanne, le mardi 16 novembre

Ceintures ventrières BARRERE, pour tous les cas de PTOSE, DESCENTE, EVENTRATION, SUITE D'OPERATION, etc., chez l'homme et chez la femme, TOUJOURS FAITES SUR MESURES.

Belles **NOIX** NOUVELLES fr. 0.55 le kg.
Très belles **Châtaignes** colts de 25 kg.
Fr. 6.75. — Ed. Andreazzi
Nr. 8, Dongio (Tessin)

ARVE 2 TIRAGE
définitif et irrévocable
100 000.- 25 NOVEMBRE 1937

De nombreux lots moyens, un pourcentage élevé des gains, telles sont les caractéristiques de l'ARVE 2. Il est temps de vous assurer encore une chance par l'achat d'un des billets restants.

Prix du billet Fr. 10.-; la série de 10 billets, avec un gagnant certain, Fr. 100.-.

Un versement sur Compte de chèques postaux VII 1733 suffit comme commande. Veuillez ajouter 40 cts pour frais de port. Liste de tirage 30 cts. Envoi discret, également contre remboursement par le bureau de l'ARVE, Hirschmattstrasse 13, Lucerne.

Les billets gagnants d'autres loteries suisses sont acceptés en paiement.

Montant de l'émission 2 millions
Total des lots Fr. 1,100,000, soit le **55%**

ARVE 2

etc. Paiement sans retenue fiscale par la Banque Cantonale Lucernoise.

65 DEKALUMEN
57 WATT
OSRAM
D
220 VOLT

OSRAM-D
la lampe-décalumens, avec estampille garantissant la minime consommation en watts

Le certificat de faible consommation en watts se trouve sur chaque lampe Osram-D. Utilisez les lampes Osram-D, mates à l'intérieur, qui protégeront votre vue et vous donneront une lumière belle, abondante et bon marché.

La qualité! Le chic!
Le bon marché!
sont les caractéristiques du meuble de la maison

A. Gertschen
Fils Fabrique de Meubles Naters-Brigue

Tél. 51.982

Boucherie
Mariethoud, Veres
Saucisse moitié porc 1 kg. 1.80
Côtes lum. grasse mélang. 1.40
Bologne, viande séchée pr manger crue, salami, salametti 3.-

MACHINES A ECRIRE
Papiers carbonés
RUBANS
H. Hallenbarter, Sion

Exigez partout „Le Confédéré“

Jardinier 24 ans, **CHERCHE PLACE** de suite ou époque à convenir, dans maison privée, asile ou établissement horticole; bon certificat à disposition. S'adr. à E. Ramseier, jardinier, Bex (Vd).

FEUILLETON DU « CONFEDERE » No 28

PALAST HOTEL
H. & A. Vuilleumier

Minuit était depuis longtemps passé, et le petit salon était maintenant complètement désert. Les dames d'âge mûr qui s'y tenaient précédemment s'étaient déjà retirées ou avaient rejoint leur mari au fumoir. Et sans la musique qui leur parvenait, atténuée, ils eussent eu l'impression de se trouver seuls, dans une étrange intimité!

— Voilà qui est parfait, songea le capitaine, nous allons pouvoir causer à notre aise!

Mais ils hésitaient tous deux à prendre la parole, comme s'ils eussent craint d'être insuffisamment préparés pour l'assaut qu'ils allaient livrer. Ce fut la jeune femme qui, dévoilant soudain ses batteries, fit:

— Alors, monsieur Duroc, vous devez être content de me voir, je suppose?

Elle avait eu, en disant ces mots, une intonation de **voix** si prenante et un regard si chargé de sous-entendus que l'officier se demanda une fraction de seconde si sa compagne n'allait pas tenter d'user du pouvoir de ses charmes pour le mieux circonvenir.

Mais, triomphant de l'émotion que cette perspective imprévue avait éveillée en lui, il feignit la surprise:

— Quelle étrange question, madame! Je suis ravi, vous le pensez bien!

Elle eut de nouveau ce regard — involontairement amoureux, semble-t-il — qui trouble si fort les hommes et allume leurs désirs, pour interroger:

Reproduction interdite à toute personne n'ayant pas traité avec la Maison Attinger Frères, Neuchâtel.

— En êtes-vous aussi sûr que cela?
Il jugea qu'il était temps de couper court, et déclara d'un ton sarcastique:
— Peut-être plus que vous ne le pensez!
En un éclair, la physionomie de Clara se modifia. Elle avait compris que l'homme se tenait sur ses gardes et que sa beauté serait inopérante. Aussi rompit-elle avec quelque arrogance:
— Il est vrai que je vous ai fait un peu courir. Excusez-moi!
Sans trop laisser paraître sa surprise et la tension de tous ses nerfs, le capitaine dit posément:
— Je ne vous comprends pas!
Elle rit en se forçant:
— Si, vous me comprenez parfaitement. C'est moi — oui, moi seule — qui ne sais pas ce que vous me voulez. Pourquoi suivez-vous et faites-vous suivre une femme mariée?
Elle s'était dressée:
— Vous ne voyez pas d'inconvénient à ce que je pousse cette porte?
— Aucun inconvénient, fit-il négligemment, car il tenait à montrer qu'il n'avait aucune crainte.
Elle revint s'asseoir près de lui et, sans le quitter des yeux:
— Puisque nous en sommes aux explications, donnons-les franchement. Vous n'ignorez pas que je me suis retirée de la vie d'aventures: un amusement de jeunesse, un caprice de femme. Mais vous, c'est votre métier, et c'est pourquoi je m'explique fort bien votre « voyage d'affaires » actuel. Jouons cartes sur table: « Que me voulez-vous? »
— J'aime mieux cela! répondit l'officier. Nous avons d'ailleurs un intérêt égal à parler sans détours! Et, puisque vous me questionnez, je vous réponds: « Je cherche un homme! »
— Trêve de plaisanteries! dit-elle. Que me voulez-vous?
Il rit à son tour:
— Figurez-vous que j'espérais rencontrer ici, ce soir, un de mes compatriotes. M. Taris!

Un air étonné changea l'expression de la Scandinave:
— Jean Taris? le romancier? Quelle idée!
— Cela vous surprend, madame?
— Heu! oui, encore que cet écrivain soit à Berlin, et que j'aie eu récemment l'occasion de faire sa connaissance... d'une manière du reste tout à fait inattendue. Mais je ne vois pas pourquoi vous pensiez le trouver ici?
Elle se renversa nonchalamment sur le fauteuil qu'elle occupait et ajouta, après une petite pause:
— Si M. Kreuger m'avait dit que ce monsieur vous tenait tant à cœur, je me serais fait un plaisir de l'inviter, afin de vous être agréable!
— Je crois, madame, répondit le capitaine, que c'est vous, maintenant, qui plaisantez.
— Que vous êtes susceptible, monsieur Duroc.
— Non pas, madame! Mais ne trouvez-vous pas, comme moi, que cette petite comédie n'a que trop duré?
— Quelle comédie?
— Celle que vous me jouez en ce moment!
— Que voulez-vous dire?
— Ce que je dis, et rien de plus! Nous avions décidé de faire preuve de franchise...
Elle l'interrompit:
— Eh! monsieur, qui vous en empêche?
— Soit! Dites-moi donc, madame, ce qu'est devenu M. Taris.
— Ah! bien, vous y tenez à ce monsieur! Mais c'est qu'il ne m'intéresse pas du tout. Comment voulez-vous que je vous renseigne?
Eludant la question, il déclara:
— Lui s'intéresse peut-être trop à vous!
— Ah! ça, auriez-vous la prétention de contrôler ma vie privée, à présent? C'est le rôle de mon mari, ce me semble, et non le vôtre! D'ailleurs, j'aimerais autant passer pour une femme libre, si cela ne vous contrarie pas!
— Dès que j'aurai vu M. Taris, je me désintéresserai complètement de vos affaires. Mais pas avant!

Aussi je vous conseille, en toute amitié, de me donner l'occasion de le voir sous peu!
— Des menaces? Ici... en Allemagne, sous ce toit? C'est de l'inconscience, monsieur Duroc, de la bravade! Il est vrai que c'est là un défaut — une qualité, selon vous! — inhérent à votre race. Toutefois, prenez garde, les temps ont changé!
L'officier était très calme:
— Il me semble, chère madame, que vous me menacez à votre tour! Mais permettez-moi de vous dire que cela ne m'émeut point! D'ailleurs, si je vous parle comme je le fais, c'est sans doute parce que j'ai de bonnes raisons!
L'espionne changea ses batteries:
— Peut-être, fit-elle. Dans ce cas, il est dommage que vous soyez si mal informé. De plus, votre insistance commence à m'intriguer sérieusement, et cela me donne envie de vous poser une question. Puis-je vous demander pourquoi les faits et gestes de M. Taris vous intéressent à un tel point?
Le capitaine hésita un instant. Puis il finit par dire:
— Vous vous aventurez, il me semble, sur un terrain glissant. Aussi me contenterai-je de vous répondre par une interrogation: « Et vous-même, chère madame, pourquoi avez-vous cherché à attirer M. Taris? »
— Puisque vous ne m'avez pas répondu, vous me permettez bien de faire de même?
— As you like it! Je suis assez « grand garçon » pour trouver moi-même la réponse!
— Je n'en doute pas! On ne s'abandonne pas entre collègues?
— Je n'ai pas l'honneur d'être ni le collègue ni même le confrère de M. Taris, et vous le savez comme moi! Avouez, l'excuse est bien mauvaise!
Clara von Technitz eut un sourire sceptique et ne répondit pas, scrutant les pensées de son interlocuteur. Ils restèrent longtemps à se regarder en silence, chacun s'efforçant de pénétrer les replis secrets de l'âme de son vis-à-vis.

(à suivre)

Moins cher que le Café Hag? — Qu'à cela ne tienne... Notre mélange Sanka-Bésil sans caféine ne coûte que 95 centimes le paquet. Mais n'espérez pas trouver mieux que le Hag dont la qualité incomparable est le fruit d'une expérience de 30 ans. C'est pourquoi Hag reste sans égal.

CAFE HAG S.A. FELDMEILEN